



INITIATEUR

SÉCURITÉ / RESPONSABILITÉ

Droits et devoirs de l'éducateur

Les droits

- Son droit d'être respecté par les enfants, les dirigeants, les parents, le Club et ses structures
- La reconnaissance de son travail liée à son investissement, ses qualifications et sa responsabilité dans sa mission éducative
- L'appui, le soutien et l'aide du Club, des dirigeants et des parents
- La formation continue dans sa tâche.
- Tout ce qui peut faciliter son travail

Les devoirs

- Veiller à la sécurité des joueurs.
- Laisser jouer les enfants sans leur crier dessus en permanence
- Adhérer au projet sportif du Club et s'engager à le mettre en œuvre.
- Etre irréprochable pour ses partenaires : assiduité, moralité, ponctualité
- Etre responsable de son groupe et de sa dynamique.
- Rester crédible et efficace dans son rôle pour être performant, par la poursuite de sa formation.
- Créer les conditions de sérénité du groupe et d'épanouissement des enfants.
- Prioriser les situations jouées et le développement des habiletés à l'entraînement.
- Connaître les actions de masse et de détection dans son département et dans sa ligue.
- Participer activement au travail collectif du Club.